Image not found or type unknown

Démarchage à domicile : vente de pompes à chaleur

Par **sylvanan35**, le **08/10/2012** à **11:28**

Le 28 février 2012, nous avons reçu la visite d'un commercial de la société Cedf de Montreuil (93) après avoir pris rendez-vous par téléphone pour une simple étude de notre dépense énergétique. Après nous avoir démonré que nous pourrions faire des économies avec une pompe à chaleur, il nous a habilement fait signer un bon de commande et un crédit pour l'achat d'un matériel d'une valeur de 20 000 euros en nous promettant des aides compensatoires de l'état et un crédit d'impôt qui ferait bien sûr baisser la facture. Or nous n'avons plus aucun contact avec cette société qui je le précise est partenaire EDF bleu ciel. Etant en arrêt maladie depuis deux ans et demi, je trouve ce procédé malhonnête de harceler les gens comme ça et leur faire croire à des sornettes. Peut-être avons nous été trop naïfs ? quelqu'un connait-il cette société ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés